

PALIER ET CONTREPARTIES

Les dons des entreprises sont déductibles de l'IS si vous êtes résident fiscal en France à hauteur de 60% du montant du don, dans la limite de 0,5% du chiffre d'affaires HT. Vous bénéficiez aussi de contreparties en communication et relations publiques de la part de l'organisme bénéficiaire. Ces contreparties ne peuvent dépasser 25% du don.

Montant du don
à partir de

Coût net
pour l'entreprise

	ADHÉRENT	DONATEUR	BIENFAITEUR	GRAND MÉCÈNE	FONDATEUR
	1 500 €	3 000 €	5 000 €	10 000 €	20 000 €
	900 €	1 200 €	2 000 €	4 000 €	8 000 €
Visibilité et notoriété de votre entreprise					
• Logo sur affiche	-	-	-	oui	oui
• Logo sur tract ou dépliant	oui	oui	oui	oui	oui
• Logo sur site Internet 800 ans	oui	oui	oui	oui	oui
• Logo sur la signalétique (kakemonos, bâches, bannières)	-	-	-	oui	oui
• Logo dans dossier et communiqué de presse envoyé aux médias locaux et nationaux	-	-	oui	oui	oui
• Logo sur le programme des soirées	-	oui	oui	oui	oui
• Mention de votre entreprise via un post Facebook et une storie Instagram sur les pages officielles du festival	-	oui	oui	oui	oui
• Page dédiée à votre activité sur le site Internet du festival	-	-	-	-	oui
• Encart sur le programme des soirées	-	-	oui	oui	oui
• Vous apparaissez à nos côtés dans les partenaires officiels du festival et membres fondateurs avec une visibilité maximale	-	-	-	-	oui
• Votre entreprise est présente sur le teaser vidéo officiel de l'événement	-	-	-	oui	oui
• Exclusivité de partenariat officiel	-	-	-	-	(nous contacter)
Offre culturelle et événementielle					
• Invitations avec placement privilégié	2	5	10	15	20
• Cocktail et rencontre avec les artistes	oui	oui	oui	oui	oui
• Visite et rencontre insolite	-	-	-	-	oui